

Date de génération de ce justificatif : 02/11/2025 Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## KLAZ – Constitution de société

Référence: L030013

Départements de publication : Côtes d'Armor Annonce légale publiée le 28 février 2025 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Constitution de société



AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte reçu par Maître Tony LEFOL, Notaire soussigné, exerçant au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRES DE LA BAIE », titulaire d'un Office Notarial à YFFINIAC (Côtes d'Armor) 35 rue de Penthièvre, le 14 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. La dénomination sociale est : KLAZ. Le siège social est fixé à : SAINT-TRIMOEL (22510), 3 le Rot. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) . Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

associés. Le gérant est Monsieur Alexandre SOULABAIL demeurant à SAINT-TRIMOEL, 3 le Rot. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC. Pour avis Le notaire.

Consulter cette annonce en ligne